

Les bibliothèques dans les quartiers prioritaires

Présentation de l'étude

La Bibliothèque publique d'information (Bpi), en lien avec le Service du livre et de la lecture (SLL/Direction générale des médias et des industries culturelles) du Ministère de la culture et de la communication, souhaite lancer une étude consacrée aux bibliothèques publiques dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'étude a pour objectif d'apporter des éléments de connaissance à propos des politiques de lecture publique dans les quartiers prioritaires, de caractériser les publics qui fréquentent les bibliothèques et médiathèques dans ces espaces et surtout de comprendre le rôle que jouent ces institutions pour les populations desservies. Elle devra donc répondre principalement aux questions suivantes : quelles sont les caractéristiques des publics touchés dans les quartiers prioritaires, en particulier les publics précaires ? Que peut-on dire des impacts de l'offre de lecture publique sur les populations concernées, impacts culturels et sociaux ? Quelle est l'image des bibliothèques et médiathèques dans les quartiers prioritaires ?

1/ Champ de l'étude

Les quartiers prioritaires sont définis par l'article 5 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. C'est un dispositif d'autant plus récent que la loi qui les institue est entrée en application le 1er janvier 2015. On compte aujourd'hui près de 1300 quartiers prioritaires de plus de 1000 habitants recensés en métropole et un peu plus de 200 en Outre-mer ; environ 800 communes de plus de 10 000 habitants sont par ailleurs concernées pour un volume total de 5,5 millions d'habitants¹. A la différence des anciens dispositifs, c'est le critère unique du revenu, et plus précisément du bas revenu, qui permet désormais la désignation d'une zone d'habitation en « quartier prioritaire » et ouvre droit à une concentration de moyens². L'étude envisagée doit donc prendre en compte à la fois la nouveauté du dispositif et ses particularités comme

¹ *Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1300 quartiers prioritaires*, Valérie Darriau, Marylène Henry, Noémie Oswald, Dossier politique de la ville en France, Insee 2016.

² Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés en territoire urbain et sont caractérisés par : 1/ Un nombre minimal d'habitants ; 2/ Un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants. Cet écart est défini par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle se situe chacun de ces quartiers, selon des modalités qui peuvent varier en fonction de la taille de cette unité urbaine.

sa grande dispersion sur le territoire, la notion de précarité différentielle qui est associée aux populations qui sont concernées³, ainsi que l'objectif de mixité sociale que défend le programme⁴.

Le rapport de l'Observatoire national de la politique de la ville publié en mai 2016 signale que le chômage des 15-65 ans dans les ZUS métropolitaines atteint 26,7%, toutes catégories confondues, et que les diplômés qui y résident ne sont plus protégés par leurs diplômes⁵. Aux problématiques du revenu, de l'emploi, de l'école et de la formation, doivent s'ajouter celles du rapport à la ville (centre/périphérie), à l'habitat, aux questions de mobilité (spatiale, sociale), de migration, mais aussi au sentiment de relégation, aux questions identitaires sans oublier les rapports que les individus et les groupes entretiennent avec la citoyenneté qui caractérisent également aujourd'hui fortement les quartiers prioritaires. La place et le rôle des bibliothèques sont bien sûr à étudier en fonction de ce faisceau de problématiques. Un rapport récent de l'Inspection générale des bibliothèques (IGB) a montré que 97% des quartiers prioritaires étaient situés dans une commune disposant d'une bibliothèque et que pour 91% d'entre eux cette bibliothèque était située à moins de 2km de distance⁶. Si ces indicateurs semblent positifs à première vue, le même rapport de l'IGB précise qu'ils n'apportent évidemment pas d'information sur l'éloignement réel des bibliothèques et médiathèques, notamment la distance qu'il faut parcourir pour s'y rendre à pied, et qu'ils ne renseignent pas plus sur la qualité même des établissements concernés : l'ancienneté des structures ou des rénovations, les spécificités du ou des bâtiments qui les abritent, les modalités d'ouverture au public, les particularités des collections proposées, les services qui sont rendus à la population (sur place, hors les murs ou en ligne). En outre, une étude de l'Onzus⁷ montrait en 2013 que les difficultés face à l'écrit sont plus de deux fois plus importantes en Zus que dans les autres quartiers. Concernant les situations d'illettrisme chez les jeunes âgés de 18 à 29 ans scolarisés en France, cette proportion est quatre fois plus élevée pour les jeunes de Zus. Un enquêté sur cinq déclare avoir eu des difficultés dès l'apprentissage et l'étude met en avant une plus faible pratique de la lecture dès le plus jeune âge. Une étude problématisée de l'existant sur le territoire français en matière d'offre de lecture publique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville permettrait ainsi de dresser une première esquisse des cartographies possibles, sans doute multi-dimensionnelles.

L'étude devra traiter des trois points suivants :

- elle devra dresser un état de l'existant qui prendra en compte des aspects descriptifs liés à l'offre : politique culturelle et sociale en direction des quartiers prioritaires ; caractéristiques de l'offre de collections et de services et notamment des services destinés aux populations défavorisées ; actions hors les murs ; partenariats. Les commanditaires attirent l'attention des soumissionnaires sur le fait qu'un travail de recensement exhaustif des bibliothèques et médiathèques dans les quartiers prioritaires est programmé par l'Observatoire de la lecture publique. Ce recensement s'appuie principalement sur sa base sur les adresses des bibliothèques et les indicateurs qui y sont liés, et sera enrichi de données de l'Observatoire des territoires et/ou de l'Observatoire de la Politique de la Ville, ainsi que de la sous-direction de la cohésion et du développement social du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Ce travail, qui a pour ambition de produire une cartographie de l'offre de lecture publique dans les quartiers prioritaires en France et de fournir des éléments statistiques de base, est pris en charge par les commanditaires. Il permettra notamment de renseigner les indicateurs suivants à propos des bibliothèques et médiathèques dans les quartiers prioritaires :

- fonds de livres (nombre d'unités matérielles) ;

³ *Pauvreté monétaire et précarité dans les quartiers de la politique de la ville*, Insee Première n°1593, mai 2016.

⁴ <http://www.ville.gouv.fr/?son-financement>,194

⁵ *Observatoire national de la politique de la ville, rapport 2015* (http://publications.onpv.fr/RAPPORT_2015)

⁶ *L'équipement des communes et des groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales, Inspection générale des bibliothèques*, Jean-Luc Gautier-Gentès, Joëlle Claud, Rapport - n° 2015-033, Décembre 2015. http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2015/35/8/Rapport_Equip_LP-Version_definitive_corrige_01-02-16_534358.pdf

⁷ Difficultés face à l'écrit et illettrisme en Zus, Rapport Onzus 2013, p.131-139 (source : enquête information et vie quotidienne 2011)

- surface utile en m² ;
- nombre d'agents (en ETP) ;
- nombre de places assises ;
- nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire ;
- nombre de jours d'ouverture par an ;
- nombre de prêts ;
- année d'ouverture (ou réouverture après travaux) du bâtiment.

Au-delà de la question des bâtiments et des services sur place, l'étude envisagée devra recenser les services hors les murs, les partenariats qui sont engagés en direction des quartiers prioritaires et plus largement les politiques culturelles et les politiques sociales qui sont mises en œuvre sur le territoire à partir du moment où ces politiques concernent la lecture publique prise dans son acception la plus large (les activités de lecture ne sont pas seules concernées). Des données permettant de caractériser les types de publics concernés par les bibliothèques et médiathèques des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont également attendues, en particulier les publics précaires : qui sont ces publics, que font-ils dans les bibliothèques ou à partir des bibliothèques ? Certaines études qualitatives reposant sur des entretiens approfondis ont ainsi déjà montré par le passé que si les bibliothèques des quartiers périphériques n'étaient pas fréquentées par l'ensemble des habitants qui y résidaient, elles jouaient un rôle important pour les personnes qui les utilisent de manière intensive, notamment les jeunes issus de l'immigration⁸. Pour permettre d'identifier la part du public des bibliothèques qui réside en quartier, un outil du CGET permettant de déterminer si l'adresse d'un adhérent d'une bibliothèque est située en quartier prioritaire pourra être mobilisé, si l'opportunité d'un accès à la base adresse des adhérents était offerte. Il permettrait de connaître la part des adhérents résidant en quartier prioritaire. Son usage ne pourra cependant être réservé qu'aux propriétaires du fichier d'adhérents.

- Le cœur de l'étude concerne les aspects descriptifs et analytiques liés à la « réponse » des publics, en particulier des publics précaires, tous âges confondus : profils de ces publics, inscrits et fréquentants non-inscrits ; usages au sein des bibliothèques ou à partir des services proposés par les bibliothèques (la question du hors les murs, déjà signalée, est à prendre en considération, mais également, dans la mesure du possible, celle des usagers indirects qui profitent des visites à la bibliothèque réalisées par d'autres personnes).

- L'étude abordera dans sa conclusion des aspects plus compréhensifs liés aux effets directs et indirects des bibliothèques et médiathèques sur les populations en situation de précarité qui résident dans les quartiers populaires : effets culturels, cognitifs ou sociaux. Les thématiques de l'apprentissage, du rapport à l'emploi, à la formation, mais aussi celles qui concernent la mobilité sociale, la mixité sociale, la confrontation aux institutions, l'identité, le vivre ensemble ou la participation des habitants (démocratie participative, contribution active, co-construction, etc.), sont ici centrales. La question des représentations des bibliothèques au sein des populations des quartiers prioritaires mérite également d'être posée, notamment pour les non usagers des bibliothèques.

2/ Méthodologies et calendrier

L'étude envisagée devant avoir une dimension représentative (profils et usages des publics des bibliothèques et médiathèques dans les quartiers prioritaires) et une dimension exploratoire (impacts de l'offre de lecture publique sur les populations), les commanditaires suggèrent le recours à des méthodes quantitatives et qualitatives sur un échantillon de sites sélectionné de manière raisonnée. Le choix définitif des terrains reste l'apanage des commanditaires, les soumissionnaires sont invités en revanche à formuler des propositions en ce qui concerne le nombre de sites étudiés, les critères qui

⁸ Michèle Petit, Chantal Balley, Raymonde Ladefroux, *De la bibliothèque au droit de cité. Parcours de jeunes*. Editions de la Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou, 1996. Martine Burgos, Nassira Hedjerassi, Patrick Perez, Fabienne Soldini, Philippe Vitale, *Des jeunes et des bibliothèques. Trois études sur la fréquentation juvénile*, Editions de la Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou, 2003.

peuvent se révéler utiles pour les sélectionner, la méthodologie précise envisagée et le phasage des différentes opérations programmées. Le périmètre de l'étude étant assez vaste, les offres des soumissionnaires devront comporter deux niveaux de propositions : une fourchette basse et une fourchette haute.

Le calendrier de l'étude est de 12 mois à compter de la signature du contrat.

3/ Livrables de l'étude

En matière de livrables, il est attendu du prestataire :

- Les comptes rendus de réunion du comité de pilotage (3 réunions au moins seront programmées) ; le premier rapport d'étape est constitué du compte rendu de la 1^{ère} réunion concernant les choix arrêtés pour la méthodologie de travail, le nombre de sites et le phasage des opérations (*1 mois au plus tard après la signature du contrat*).
- Un second rapport intermédiaire permettra de faire le point sur les premières données brutes recueillies sur les premiers terrains investigués ainsi que les premières analyses qu'il est possible d'en faire. Ce rapport comprendra des données descriptives liées aux terrains étudiés et des données issues des enquêtes réalisées. Une sélection de données sera annexée au rapport, données statistiques ou données qualitatives (*4 mois après la signature du contrat*).
- Un troisième rapport permettra de faire le point sur l'ensemble des terrains étudiés (*10 mois au plus tard après la signature du contrat*).
- Une synthèse finale de l'étude (150 à 200 pages, environ 200 000 à 300 000 signes), reprenant l'ensemble des données de l'enquête destinées à être publiées sera livrée pour clôturer la mission (*12 mois après la signature du contrat*).

La Bpi et la Direction générale des médias et des industries culturelles/Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture et de la Communication et le Commissariat général à l'égalité des territoires sont propriétaires des données produites et seuls habilités à communiquer sur les résultats de l'étude. En cas de diffusion des résultats, ils mentionneront systématiquement le fait que l'enquête a été administrée par le prestataire.

Personnes à contacter

Christophe Evans, chef du service Etudes et recherche de la Bpi, 01 44 78 49 06, christophe.evans@bpi.fr

Muriel Amar, chargée d'études au service Etudes et recherche de la Bpi, 01 44 78 49 49, muriel.amar@bpi.fr

Cécile Queffelec, responsable de l'Observatoire de la lecture publique du SLL, DGMIC, MCC 01 40 15 85 03, cecile.queffelec@culture.gouv.fr